

# **PROVINCE DE QUÉBEC**

## **MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 5 décembre 2016, 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS:       MESDAMES :   GÉRALDINE CHRÉTIEN, EDES BERGER ET GILBERTE POTVIN

                          MONSIEUR :   ROGER DURETTE

ABSENTS : M. GILLES DEMEULES ET MME CHARLINE CHABOT

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

### **195-12-2016 : ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Prière, vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016 et suivi
4. Adoption des factures
5. Demande de dons
6. Dépôt de la correspondance
7. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
8. Calendrier des séances 2017
9. Règlement 2016-11 – Règlement d'emprunt
10. Reconduction de l'entente du transport adapté et du transport collectif
11. Entente ouverture hivernale
12. Grand Prix cycliste de La Matapédia
- ~~13. Avis de motion règlement 2017-01 – Règlement concernant le traitement des élus(es)~~
14. Désignation du maire-suppléant
15. Nomination membres Comité de développement
16. Affaires nouvelles
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### **196-12-2016 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016 ET SUIVI**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016.

## SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

La demande d'aide financière au programme RRRL a été envoyée et on devrait recevoir une réponse sous peu.

### 197-12-2016 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

9309-3755 Québec inc (élargir rg 5 Nord)	2 253.51 \$
André Roy Électrique inc (travaux pour assurance)	100.34 \$
<i>Bell (cellulaire)</i>	19.50 \$
Bô. Visu Art (projet biblio)	770.00 \$
Cain Lamarre, avocats (infraction)	829.10 \$
Carquest (huile, pièces et acc.)	156.18 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte novembre)	1 429.67 \$
Centre du camion JL (entr. mach./équip., inspection camion, livret ronde de sécurité)	595.82 \$
Équipement Belzile (loc. équipement terrain jeux)	52.11 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	4.00 \$
Garage Coop Albertville (essence)	107.47 \$
Go-Élan (module entraînement, banc amitié)	10 367.07 \$
Groupe Ultima (assurance)	11 291.00 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	995.26 \$
La Matapédienne (diesel, pièces et acc.)	2 251.86 \$
Les Entreprises L. Michaud & fils (abrasif)	5 543.00 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	21.59 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	100.00 \$
MRC de La Matapédia (hon. Service incendie, MAJ)	1 919.05 \$
OBVMR (rapport préliminaire MDDELCC, plants)	557.34 \$
Remise employeur provinciale et fédérale (novembre)	2 746.45 \$
<i>SAAQ (enregistrement)</i>	301.17 \$
Soudure Mobile (entr. mach./équip.)	43.68 \$
Transport de la Matapédia (vidange fosse réseau égout)	753.65 \$
Valérie Potvin (frais déplacement)	15.00 \$
Ville d'Amqui (entr. point d'eau)	211.57 \$
<b>TOTAL DES COMPTES</b>	<b>43 435.39 \$</b>

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

### **198-12-2016 : DEMANDE DE DON**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de don suivantes:

Chevalier de Colomb	25\$
La Maison des Familles de la Matapédia	25\$
Moisson Vallée Matapédia	25\$

Et de refuser les demandes suivantes :

Salon des Mots  
Seigneurie Mon Toit  
Politique familiale municipale de Causapscal

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

### **199-12-2016 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

### **200-12-2016 : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale dépose au conseil municipal les déclarations des membres du conseil dûment remplis et signés par tous les élus.

### **201-12-2016 : CALENDRIER DES SÉANCES 2017**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

- 9 janvier
- 6 mars
- 1<sup>er</sup> mai
- 3 juillet
- 11 septembre
- 20 novembre
- 6 février
- 3 avril
- 5 juin
- 7 août
- 2 octobre
- 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **202-12-2016 : RÈGLEMENT 2016-11 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement numéro 2016-11 décrétant une dépense de 1 095 600 \$ et un emprunt de 1 095 600 \$ pour la réalisation de travaux de réhabilitation sur la route Matalik.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2016.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Edes Berger secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2016-11 soit adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à procéder à l'amélioration de la route Matalik à Albertville, identifié sur la carte en Annexe B et selon l'estimé en date du 5 décembre 2016 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Marc Bélanger, ingénieur à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 095 600 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 095 600 \$ sur une période maximale de 10 ans et à affecter une somme de 109 560 \$ provenant du fonds général.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ALBERTVILLE, CE 5 ième JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016.

---

Martin Landry, maire

---

Valérie Potvin, directrice général  
et secrétaire trésorière

**203-12-2016 : RECONDUCTION DE L'ENTENTE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET DU TRANSPORT COLLECTIF**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia, pour la somme de 960.14 \$, tel que prévu aux prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia.

**204-12-2016 : ENTENTE OUVERTURE HIVERNALE**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'approuver l'entente sur l'entretien hivernal des routes entre la Municipalité d'Albertville et :

- Sylvain Villeneuve dans le rang 2 Nord (route des Chalets) sur une distance de 0,8 km.

Et autorise Mme Valérie Potvin à signer l'entente.

**205-12-2016 : GRANDS PRIX CYCLISTE**

Considérant que le Grand Prix cycliste de La Matapédia doit se dérouler au mois d'août 2017:

Considérant que les courses se déroulant le jeudi 10 août, les cyclistes emprunteront les routes sur le territoire de la municipalité d'Albertville;

Considérant que dans le cadre de l'épreuve se déroulant à Albertville, des bourses seraient remises au cyclistes les plus rapides;

En conséquent, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville accorde un montant de 500\$ en commandite au Grand Prix cycliste de La Matapédia et autorise le Grand Prix cycliste de La Matapédia à utiliser les rue et routes suivantes :

- Route Matalik
- Rue Principale
- Rue St-Raphaël Nord
- Route du rang 5 Nord

#### **206-12-2016 : DÉSIGNATION DU MAIRE-SUPPLÉANT**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement de nommer Mme Gilberte Potvin à titre de maire-suppléant Celle-ci remplit les fonctions du maire pendant son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant. Elle pourra également assister aux réunions de la Municipalité régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période d'un an. Mme Gilberte Potvin accepte.

#### **207-12-2016 : NOMINATION MEMBRES COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de nommer M. Roger Durette au siège #2 ainsi que Mme Géraldine chrétien au siège #4 à titre de membres corporatifs sur le Comité de développement.

#### **208-12-2016 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question

#### **209-12-2016 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 25 min.

*Martin Landry, Maire*

*Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière*